Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260608-2026_50-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Montfort sur Meu

Commune de

35137

Nombre de conseillers		
En exercice	:	27
Présents	:	22
Représentés	:	2
Votants	:	24

Registre des délibérations
Réunion du conseil municipal
8 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **PLEUMELEUC** s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la **présidence** de Monsieur Yannick FOUVILLE, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 2 juin 2026
Date d'affichage de la convocation : 2 juin 2026

Étaient présents :
M. FOUVILLE, Maire, M. RAMIREZ, Mme BÉTHUEL, M. LEDUC, Mme BÉBIN, M. HEUZÉ, Mme TOULOUSE, adjoints, Mme COTTIER, M. MENGUY, M. RAPHAEL, M. DAVID, Mme PATRU, M. GROSBOIS, M. VALLET, M. PERRIGAULT, Mme CHERRUET, Mme YOUBOU, Mme POIRIER DEMEURÉ, M. GUINARD, Mme BERTHOUX, M. MARIÉ, Mme GUINARD.

Étaient représentés **:**
M. ARNAUD donne pouvoir à M. GUINARD
Mme JOALLAND donne pouvoir à M. MARIÉ

Étaient absents **:**
Mme JOURDY
Mme MARET
M. VALET

Monsieur LEDUC a été désigné pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance.**

※ ※ ※

Délibération 2026-50- Finances- Modification du règlement d'attribution des subventions pour l'organisation des classes découvertes des écoles communales

Vu la délibération n°2022-28 du 28 février 2022 ;

Marie Bébin, adjointe au maire en charge des affaires scolaires, expose aux membres du Conseil municipal le projet de délibération suivant :

Par délibération n°2022-28 du 28 février 2022, le Conseil municipal a adopté un règlement d'attribution des subventions communales destinées à soutenir l'organisation des classes découvertes des écoles communales comportant au minimum une nuitée.

Ce règlement prévoit actuellement une participation communale calculée sur la base d'un forfait de 7 € par jour et par enfant, dans la limite de 560 € par projet.

Afin de tenir compte de l'évolution des coûts liés à l'organisation de ces séjours pédagogiques, il est proposé de revaloriser cette participation et de fixer le forfait communal à 8 € par jour et par enfant, dans la limite de 560 € par projet ;

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260608-2026_50-DE

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de modifier le règlement d'attribution des subventions pour les classes découvertes des écoles communales comme suit :
La subvention est réservée aux écoles communales :

- École maternelle Le Petit Prince ;
- École élémentaire Le Petit Prince ;
- École primaire Saint-Melaine ;

La subvention ne peut être attribuée qu'une seule fois par établissement scolaire et par année scolaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** la modification du règlement d'attribution des subventions pour l'organisation des classes découvertes des écoles communales ;
- **FIXER** le montant de la participation communale à 8 € par jour et par enfant, dans la limite de 560 € par projet ;
- **PRÉCISER** que cette modification s'applique à compter de l'année scolaire 2025-2026 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Christophe LEDUC

Le Maire,
Yannick FOUVILLE